

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 25 JUN 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 19 juin 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 25 juin 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Bernard NICOLAS, Béatrice PARISOT, Patricia PARISSÉ, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Ahmed KELATI, Éloïse FROEHLI

Excusés ayant donné pouvoir : Béatrice QUILLOUX à Maryse NADALIN, Romain GAULT à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Danielle MATHIOT

2026.87 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation des représentants de la commune

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime de taxe professionnelle unique et les communes membres ont l'obligation de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Considérant que cette commission a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI.

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Considérant que cette commission a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2016 qui en a défini la composition. Il a ainsi été décidé que le Conseil municipal de Montbard désignerait 5 représentants en son sein pour siéger à la CLECT.

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **désigne** les 5 représentants suivants :

- Laurence PORTE
- Aurélio RIBEIRO
- Marc GALZENATI
- Éric SIMON
- Mireille POIRROTTE